



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE

Consultation publique

RAPPORT

Novembre 2019

Table des matières

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION.....	3
2	DEROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	3
3	RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	5
4	SUITES A DONNER A LA CONSULTATION DU PUBLIC.....	14

1 Contexte et objectifs de la consultation

Suite à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et son décret d'application en date du 24 avril 2017, l'article 123-19 du code de l'environnement a été modifié.

Ce dernier prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public soit mise en place.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale et donc à consultation du public.

Le principal objectif de la consultation publique est de recueillir les observations des citoyens et des organismes du territoire sur les différentes composantes du projet de planification stratégique afin d'enrichir et bonifier ce dernier.

2 Déroulement de la consultation publique

2.1 Calendrier

Après 1 an d'élaboration et de concertation, le projet de PCAET a été adopté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2018.

Le projet de PCAET a été déposé auprès de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) le 18 février 2019, qui a rendu son avis après les 3 mois réglementaires, le 18 mai 2019.

L'avis à la consultation publique a donc été lancé du 09 septembre au 23 septembre, et la consultation elle-même organisée du 23 septembre au 23 octobre inclus.

2.2 Consultation du dossier et dépôt des contributions

En ligne	Sur place
Sur le site internet de La Domitienne, une page dédiée au PCAET : <ul style="list-style-type: none">- dossier complet et synthèses ;- lien vers un formulaire de réponse (vos observations, vos propositions).	Mise à disposition dans toutes les mairies (8) et au siège de La Domitienne : <ul style="list-style-type: none">- du dossier complet et d'une synthèse ;- d'un cahier de contribution. Recueil des avis lors d'une réunion publique dédiée à la consultation, le 12 octobre, à Maraussan

2.3 Outils de communication pour informer le grand public de la consultation

Outil	Description
SITES WEB	Domitienne : bandeau d'actualités sur la page d'accueil du site, page dédiée au PCAET et à la consultation publique Communes : certaines ont diffusé l'avis à la consultation sur leur site
FACEBOOK	Photo de profil de la page FB du 23 septembre au 23 octobre Publication le 16 septembre Publication le 9 octobre
NEWSLETTER DOMITIENNE	Envoyée à tous les abonnés du site (182 personnes) : Le 24 septembre Le 23 octobre
MAILINGS	Les communes, associations, membres du groupe citoyen et agents Domitienne ont été informés via 3 mailings : le 09 septembre, le 23 septembre, le 17 octobre.
BANDEAU SIGNATURE MAILS	Les agents de La Domitienne sont invités à intégrer un bandeau signature sur le PCAET du 9 septembre au 23 octobre, qui fait le lien vers le site. 
PANNEAUX LUMINEUX	La Domitienne a équipé chaque centre-bourg de panneaux lumineux, qui ont diffusé l'information de la consultation publique, du 09 septembre au 23 octobre.
AFFICHE REGLEMENTAIRE	Une affiche obligatoire a été élaborée et affichée dans les 8 communes ainsi qu'au siège de La Domitienne dès le 9 septembre pour lancer l'avis à la consultation et sont en place jusqu'au 23 octobre. <i>Cf. annexe.</i>
AFFICHE COMMUNICANTE	Diffusée dans les mairies, les médiathèques, les panneaux d'affichage.
FLYER	Diffusé dans les mairies, les médiathèques, au forum des associations.
LE MAG printemps LE MAG été	Envoyé à 14 650 foyers.
ARTICLES PRESSE	2 articles des correspondants Midi Libre de Montady et Nissan, le 11/09. La Domitienne a fait paraître un article le 17 octobre.
Forums associatifs de Nissan Lez Ensérune et de Montady le 07 septembre	Un stand de La Domitienne a été tenu par la chargée de mission PCAET, avec l'appui d'élus communaux et de 3 membres du groupe citoyen du PCAET. Environ 20 personnes ont été directement informées de l'existence du PCAET et de la consultation publique 
Réunion d'information sur le chauffage au bois à Lespignan le 8 octobre	Environ 20 personnes étaient présentes à cette réunion et ont été informées de la consultation.
Réunion publique à Maraussan le 12 octobre	Environ 20 personnes étaient présentes. La chargée de mission a présenté le PCAET et recueilli les propositions.

3 Résultats de la consultation publique

Consultation en ligne, dans les mairies et à La Domitienne :

- 16 personnes ont participé, pour 3 avis donnés en mairie et 14 avis en ligne (1 personne a contribué à la fois en ligne et en mairie).
- Sur ces 16 personnes, **13 ont formulé des observations et des propositions**, 3 n'ont donné que leur adresse mail.
- 8 personnes ont donné leur adresse mail pour recevoir des informations sur le PCAET.
- 2 personnes sont membres du groupe citoyen du PCAET, 2 personnes sont élues, 12 ont contribué en tant que citoyennes.
- 6 personnes sont originaires de Nissan, 3 de Maraussan, 3 de Lespignan, 2 de Montady, 1 de Cazouls, 1 de Vendres.

Les propositions des participants à la réunion publique de Maraussan ont également été prises en compte.

Les propositions, très variées et riches, portent sur tous les sujets abordés dans le PCAET.

Dans le tableau ci-dessous les propositions ont été classées par thématique du PCAET et pour chacune une réponse est apportée : est-elle déjà présente dans le PCAET, et si non, sera-t-elle intégrée ou non et pour quelle raison ?

PROPOSITIONS	PRESENTE DANS LE PROJET DE PCAET ?	INTEGRATION ?
URBANISME - AMENAGEMENT		
Il est urgent de restaurer les centres anciens et d'y favoriser le retour de populations.	Oui, cet objectif rejoint l'objectif 112 du PCAET et les contrats bourgs centre des communes avec la Région	
Il pourrait être envisagé d'inciter les propriétaires de villa avec grand terrains à vendre une partie de leur propriété pour construire de nouveaux logements sans contribuer à l'étalement urbain.	Oui, cette proposition rejoint le souci de densification affichée dans les deux actions 1112 et 1113.	Cet exemple de mesure concrète sera cité comme illustration de ces actions.
Améliorer les services publics avec des agents itinérants qui pourront assister les personnes (des communautés le font)	La question des services publics n'est pas traitée dans le cadre du PCAET.	
Construire davantage en hauteur en dépassant le nombre maximum d'étages d'habitation inscrit dans les PLU des communes (4,6 ou 8 étages pour les logements collectifs au lieu de 2).	Cette proposition rejoint le souci de densification affichée dans les deux actions 1112 et 1113.	Cet exemple de mesure concrète sera cité comme illustration de ces actions.
DEPLACEMENTS		
Rouvrir la gare de Nissan, avec stationnement et des liaisons suffisantes	Non	Le soutien à la réouverture de la gare sera inscrit au PCAET
Développer le transport de marchandises par le rail	Non : aucune action n'est identifiée en tant que telle	Une action « soutenir le transport ferroviaire » est créée pour intégrer le soutien à la gare de Nissan et l'extension de la zone d'activité de Montady-Colombiers embranchée fer.
Développer l'hydrogène vert	Oui, dans l'action 1241 « acquérir des véhicules à énergie alternative pour les flottes communales et intercommunale ».	Le soutien aux nouvelles filières (dont hydrogène vert) sera la nouvelle formulation de l'action 1242, auparavant centrée sur le Bio-GNV.

Laisser les véhicules circuler librement, sans taxe, ne pas investir inutilement dans les transports en commun	Les actions prévues visent à étudier les besoins et à proposer des modes de déplacements alternatifs adaptés et utiles	Non
Promouvoir les bénéfiques pour la santé des modes actifs	Cet enjeu n'est pas explicité	Oui, sera précisé dans le descriptif de l'action 1212 « Mener un programme d'information grand public sur l'offre en déplacement et les enjeux »
Créer des pistes cyclables	Oui : c'est l'objectif de l'action 1221 qui prévoit une étude et un plan de financement pour le développement d'un réseau cyclable continu	
Organiser du ramassage collectif vers le groupe scolaire de Nissan, ainsi que dans toutes les communes (tournée en bus, ou pédibus, ou vélobus, ou covoiturage)	Non	Oui, « accompagner des projets de ramassage scolaire type pédibus, vélobus ».
Attention à favoriser les voies piétonnes pour accéder aux commerces de proximité.	Oui : les schémas des modes doux communaux ont notamment cet objectif (action 1222)	
Promouvoir la roue avant électrique, faite pour s'adapter à tout type de vélo	Non, l'action prévue est « susciter l'achat de vélos à assistance électrique », par la promotion et les aides financières.	Oui, à préciser dans le descriptif de l'action
La Domitienne fait partie du conseil d'administration de l'aéroport de Béziers Cap d'Agde : envisager un système de compensation carbone	non	Le principe de compensation carbone illustrera l'action 5311 « intégrer les enjeux énergie climat dans tous les services et projets ». Il s'applique déjà sur des projets d'aménagement.
Organiser du transport en commun au sein de La Domitienne, en négociant avec la CABM l'extension du réseau urbain, à minima un service de navette vers les pôles d'activité	Dans le PCAET l'action 1211 prévoit une étude déplacements pour bien connaître les besoins et l'offre existante, et ainsi définir une offre complémentaire adéquate, par exemple en matière de réseau de bus.	L'action 1211 s'appelle désormais « Réaliser une étude de déplacement globale pour vérifier les possibilités de développement des transports en commun ».
RESSOURCE EN EAU		

Inciter les populations à recueillir l'eau de pluie	Oui : l'action 2232 « sensibiliser les particuliers à la ressource en eau et aux économies d'eau au jardin et à la maison » prévoit cela.	
Arrêter la construction de piscine et mettre des compteurs pour leur remplissage et tarifer ce service	Non Concernant le comptage et la tarification : la mise en place de télé-relève et de tarification incitative va dans ce sens, mais ne pourra être mise en place qu'au terme des actuels contrats de délégation de service public	
Préserver les ressources de l'eau donc réduire les consommations (communale et intercommunales)	Oui, c'est l'objet de l'objectif 2.2 pour les consommations d'eau du territoire. Pour les collectivités, elles agissent déjà dans les espaces verts (moindre arrosage), et des mesures de gestion interne sont prévues pour les bâtiments.	
ESPACES NATURELS ET AGRICOLES		
Mettre en place une société forestière réservée aux habitants	non	La mention « Les projets de développement forestier pourront être étudiés, au regard des évolutions climatiques (variétés adaptées) et des risques incendies » sera incluse dans la mesure 2324.
Les communes doivent planter des arbres le long des chemins ruraux, des routes, dans les villages (x2)	La plantation d'arbres est incluse dans diverses mesures : - 2323 : préserver et valoriser les espaces naturels communaux – avec pour exemple plantation de haies... - 2413 : « réaliser des actions de végétalisation urbaine » Pour information, les communes participent à l'opération « Des arbres pour demain » du Département de l'Hérault.	La rédaction de ces actions est mieux explicitée pour intégrer ces notions de plantation.
Inciter les agriculteurs à planter des haies, des arbres fruitiers, à faire de l'agroforesterie Subventionner les propriétaires de jachères pour planter des arbres	Oui, dans les actions 2222 « Mobiliser les agriculteurs pour des pratiques économes, autonomes et favorisant le stockage du carbone » et 2311 « accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques face aux évolutions des conditions climatiques » Pour information, dans les sites Natura 2000 sont menées des actions en faveur du maintien des haies et arbres champêtres avec les propriétaires fonciers.	Le terme agroforesterie et plantations de haies sera ajouté dans le descriptif des actions

Associer la société de chasse de Vendres pour mener des actions concrètes comme la plantation de haies	La société de chasse de Vendres n'était pas identifiée comme partenaire dans le PCAET. Elle est déjà partenaire de La Domitienne dans la gestion des terrains du conservatoire.	Cette association de chasse sera identifiée comme partenaire dans les actions liées aux milieux naturels.
HABITAT		
Habitat : au-delà du conseil, proposer un suivi de chantier	Oui, l'action 3131 dit « créer un service de conseil en énergie en interne sur le modèle des espaces info énergie...dans un second temps, il s'agit d'accompagner des projets de rénovation ou de maîtrise de l'énergie »	
Renforcer les services d'information sur les travaux d'amélioration de l'habitat et leur financement	Oui, voir proposition précédente.	
Sensibiliser les entreprises et artisans de la Domitienne aux nouvelles règles de construction, les inciter à se former et éventuellement les "labelliser" pour accorder des primes aux personnes qui auront recours à ces entreprises (cela permet, aussi, de limiter le travail au noir!).	Oui, dans l'action 3132, le service de conseil en énergie aura aussi pour rôle d'animer un réseau d'artisans en vue d'améliorer les compétences locales, en lien avec les chambres consulaires.	
Avant tout favoriser l'isolation des logements et des locaux.	Oui, c'est le discours prodigué par les espaces info énergie.	
Développer des habitats à énergie positive ou autosuffisants en énergie	Le conseil en énergie auprès des habitants portera notamment sur les projets neufs. Les aides sont centrées sur la rénovation au travers du PIG et le logement social (qui sont principalement prévus en renouvellement urbain). L'action 1113 qui concerne l'urbanisme durable, mentionne « veiller à leur performance énergétique, développer les projets d'habitat groupé, les éco-quartiers, etc. »	
ENERGIES RENOUVELABLES		

Inciter les populations à se chauffer au bois	Oui, dans le cadre du service de conseil en énergie, des conseils sur le chauffage au bois seront prodigués. En outre, des réunions d'informations sont déjà organisées.	
Développer l'éolien offshore	Non, pas en tant que tel, mais ce n'est pas exclu. Ce type de projet est programmé au niveau national. Actuellement un projet est en cours au large de Gruissan et va impacter la côte.	Cela sera précisé dans le descriptif de l'action.
Développer le solaire photovoltaïque (x2)	Oui, via l'objectif 3.2 « développer les énergies renouvelables dans un cadre choisi et maîtrisé ». Un projet est lancé : 45 études pour les bâtiments publics du territoire.	
Développer le petit éolien	Non, pas en tant que tel.	Une réunion d'information pourra être organisée à ce sujet pour les particuliers (sujet cité dans l'action 3221).
Eviter les champs solaires et éolien (pollution, consommation de terre, gêne des oiseaux) (x2)	Non. Afin de devenir territoire à énergie positive, cela suppose d'à la fois réduire les consommations et développer les énergies renouvelables. Compte-tenu des ressources présentes sur le territoire ainsi que des contraintes, les calculs indiquent qu'il va être nécessaire d'implanter 45 ha de photovoltaïque en toitures, ombrières de parkings et au sol (hors espaces agricoles et naturels) et de 3 à 8 éoliennes. La Domitienne va donc relancer une large concertation afin de se mettre d'accord sur les conditions d'implantation et de participation des citoyens pour les équipements au sol, en veillant à respecter des principes fort comme la préservation des espaces et des patrimoines, en évitant les nuisances.	Non
DECHETS et CONSOMMATION		
Ramasser les déchets verts à domicile, comme à Béziers (le pb c'est le transport quand on n'a pas d'attelage). Par ex. 1 fois par mois.	Non. La collecte séparée de déchets verts en porte-à-porte n'est, en général, pas recommandée par l'ADEME car l'expérience se révèle onéreuse et augmente les tonnages collectés car les particuliers qui avaient tendance à broyer et composter leurs déchets à domicile n'hésitent pas à les faire collecter.	Non

Proposer un service de location de broyeur	Oui La Domitienne est en train de réfléchir à créer un service de broyage de proximité pour ne pas avoir à emmener ses déchets verts à la déchetterie et pour pouvoir récupérer ses propres déchets pour le paillage ou le compost.	
Etre plus strict sur le tri sélectif	Il n'existe pas de pouvoir de police lié aux bonnes pratiques de tri. La Domitienne a choisi d'agir par la sensibilisation en porte à porte notamment (visite des personnes concernées). Par ailleurs, La Domitienne va mettre en place de manière anticipée l'extension des consignes de tri sur les plastiques pour avoir un niveau de tri plus important.	non
Diminuer la taxe OM pour les familles qui produisent moins de déchet, donc investir dans la pesée	Oui dans le cadre du plan local de prévention des déchets il est envisagé de mettre en place une tarification incitative.	
Améliorer la collecte dans les centres anciens, un véhicule petit gabarit	CITEO ne préconise pas la collecte en porte à porte, la stratégie porte sur la massification des points de collecte et non pas la dispersion de ces derniers. Physiquement il n'y a pas la possibilité d'accueillir les bacs dans les petites rues.	non
Fournir les containers nécessaires aux manifestations	Déjà le cas. Dès lors qu'une commune ou une association organise une manifestation, c'est à elle de solliciter la communauté pour une dotation en bac de collecte sélective (gratuite).	
Recycler tous les plastiques	Une étude pour l'extension des consignes de tri à tous les plastiques est en cours	
Promouvoir l'acquisition de poules	Le plan de prévention des déchets ne prévoit pour l'instant pas cette action, la priorité étant donnée à l'aide au compostage.	non
Promouvoir l'acquisition de composteurs	Oui, dans l'action 4115 « promouvoir le compostage auprès des particuliers ». La Domitienne fournit depuis plusieurs années, des composteurs pour 10 € et fait des animations auprès du grand public.	
Arrêter tout achat provenant des USA et de Chine	Non, pas comme tel, mais l'action 5323 prévoit de « définir et mettre en œuvre une stratégie d'achat publics	Non, car il n'entre pas dans les compétences de la Domitienne d'interdire les importations sur le

	responsables » qui inclura une réflexion sur le bilan carbone des produits et services achetés. Pour le grand public, il s'agit de sensibiliser à la consommation durable via l'évitement d'achat (ressourcerie, promotion du zéro déchet), ce qui doit influencer la quantité d'achats de produits neufs.	territoire national ou local, ni d'imposer des modes de consommation à ses habitants.
Créer un marché bio à Nissan	En matière d'alimentation, l'objectif 422 « soutenir la filière locale de production et de distribution » prévoit diverses mesures, comme : <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et communiquer sur l'offre locale (circuit de fermes en fermes, guide des produits locaux, etc.), - Identifier des terres disponibles pour installer des producteurs - Accompagner les projets collectifs d'installation et de commercialisation (espaces test agricole, points de vente collectif, marchés paysans, etc. 	
COMMUNICATION		
Il faut faire des actions fortes pour communiquer et s'assurer que les citoyens s'y mettent, revenir souvent sur ces informations pour qu'il en reste quelque chose	Oui, c'est l'objectif 511	
Valoriser un peu plus le bien être que peuvent apporter certaines actions du PCAET (végétalisation / dépression ; modes actifs / santé)	Pas en tant que tel.	Dans le cadre du pilotage du PCAET, les cobénéfices socio-économiques vont être identifiés et communiqués.
EXEMPLARITE ET ACTION DES COLLECTIVITES, TRANSVERSALITE		
Signer une convention avec les communes pour qu'elles affectent une partie de leur budget pour contribuer au PCAET	Les communes ont été mobilisées à toutes les phases d'élaboration du PCAET, via des entretiens individuels et des réunions collectives, afin d'identifier ce qu'elles font déjà, ce qu'elles souhaitent porter dans le PCAET et leurs besoins pour avancer.	Le travail d'équipe entre les communes et La Domitienne sur les questions énergie-climat doit être renforcé. => L'action 5213 « animer un réseau d'élus référents » devient « Mobiliser les

<p>Il faut davantage inciter les communes à s'approprier ce plan et à l'appliquer, au besoin en s'engageant sur un PCAET à leur échelle en identifiant les actions qu'elles entendent mener.</p>	<p>Ainsi, le PCAET contient des actions déjà menées et financées par les communes et nouvelles actions qui vont impliquer la participation financière des communes. Donc un certain nombre d'actions sont identifiées sous maîtrise d'ouvrage communale et d'autres actions, portées par La Domitienne, ont vocation à travailler avec les communes sur des sujets précis.</p>	<p>communes : animation d'un réseau d'élus référents, accompagnement de leurs démarches avec des outils adaptés à leur échelle type Climat Pratic et la formalisation de leurs engagements dans le PCAET ».</p>
<p>Hiérarchiser les actions selon leur degré d'urgence et d'impact (échelles 1 à 3 par exemple)</p>	<p>Non</p>	<p>Non Le critère de l'efficacité n'est pas le seul à retenir dans le cadre de la définition d'un projet de territoire complexe. Tout d'abord n'oublions pas que le PCAET est multicritères (énergie, air, atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique). Ainsi des actions peuvent être peu efficaces sur certains thèmes et fortement sur d'autres. Ensuite, une action peu efficace aujourd'hui permet souvent de mobiliser des acteurs et de structurer des filières pour des actions plus efficaces à l'avenir. Ne pas réaliser cette première étape pourrait être pénalisant pour la suite. Enfin, il est important de mobiliser tous les acteurs et toutes les filières même si certaines actions semblent moins efficaces.</p>
<p>La Domitienne et les communes devraient faire elles-mêmes un effort considérable et rapide pour réduire leurs consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre pour mieux communiquer auprès de la population</p>	<p>Oui, La Domitienne vient de commencer par la réalisation de son propre bilan carbone (BEGES, action 5321), qui porte sur ses bâtiments, ses déplacements et ses achats. Vont en découler des mesures de réduction des consommations.</p>	

4 Suites à donner à la consultation du public

Une fois finalisé, le projet de PCAET sera soumis conjointement à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et à la DREAL Occitanie (pour le compte du Préfet de Région) pour avis.

Ces derniers seront rendus sous un délai maximum de 2 mois.

Le PCAET sera encore éventuellement modifié.

Puis l'ensemble des documents du PCAET sera soumis à un vote final du Conseil Communautaire de La Domitienne.

Les remarques et avis formulés successivement par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), le public, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, et la DREAL Occitanie feront l'objet d'une déclaration environnementale (article L122-9 du code de l'environnement) précisant :

- la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des différents avis ;
- les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ;

Le PCAET définitif sera déposé sur la plateforme ADEME www.territoires-climat.ademe.fr.